

# Rapport de certification du professionnel en exercice indépendant

À l'intention de la direction de Suncor Energy Services Inc.

## Étendue

Nos services ont été retenus par Suncor Energy Services Inc. (« Suncor ») pour réaliser une « mission d'assurance limitée » au sens des Normes canadiennes de missions de certification visant les indicateurs de performance indiqués à l'annexe ci-jointe (l'« objet considéré ») au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date, et présentés dans le Rapport sur le développement durable 2022, le Rapport Climat 2022 et le Document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022 de Suncor (collectivement, les « rapports »).

Outre les éléments figurant au paragraphe précédent, qui précise l'étendue de notre mission, aucune procédure d'assurance n'a été mise en œuvre à l'égard des autres informations contenues dans les rapports, et, par conséquent, nous n'exprimons aucune conclusion sur celles-ci.

## Critères appliqués par Suncor

Dans le cadre de la préparation de l'objet considéré, Suncor a appliqué les normes d'information en matière de développement durable de la Global Reporting Initiative (« GRI ») et de même que les normes du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB »), lesquels sont décrits à l'annexe et collectivement appelés aux présentes les « critères ». Les critères sont décrits plus en détail dans la section Index du contenu ESG.

## Responsabilités de Suncor

Il incombe à la direction de Suncor de sélectionner les critères et de présenter l'objet considéré conformément à ceux-ci, dans tous ses aspects significatifs. Cela inclut l'établissement et le maintien des contrôles internes, la tenue de documents adéquats et l'établissement d'estimations qui sont utiles à la préparation de l'objet considéré, de sorte qu'il soit exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilités d'EY

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion au sujet de la présentation de l'objet considéré en nous fondant sur les éléments probants que nous avons obtenus.

Nous avons réalisé notre mission conformément à la Norme canadienne de missions de certification (« NCMC ») 3000, *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques* (NCMC 3000), et à la NCMC 3410, *Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre* (NCMC 3410). Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons notre mission de façon à obtenir l'assurance limitée que l'objet considéré, dans tous ses aspects significatifs, est présenté conformément aux critères, et que nous délivrions un rapport. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement, notamment de l'évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion sous forme d'assurance limitée.

## Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

EY applique la Norme canadienne de contrôle qualité (« NCCQ ») 1, *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification*, et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

## Description des procédures mises en œuvre

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable. Nos procédures ont été conçues dans le but d'obtenir un niveau d'assurance limitée sur lequel fonder notre conclusion et ne fournissent pas tous les éléments probants qui seraient nécessaires à l'expression d'un niveau d'assurance raisonnable.

Bien que nous ayons tenu compte de l'efficacité des contrôles internes mis en place par la direction pour déterminer la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission de certification n'a pas été conçue pour fournir une assurance quant aux contrôles internes. Nos procédures ne comprenaient pas de test des contrôles ou la mise en œuvre de procédures de vérification de l'agrégation ou du calcul des données dans les systèmes informatiques.

Une mission d'assurance limitée consiste à faire des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables de la préparation de l'objet considéré et des informations connexes, et à mettre en œuvre des procédures analytiques et autres procédures appropriées.

Nos procédures ont compris :



Travailler ensemble  
pour un monde meilleur

- des entrevues menées avec les membres du personnel pertinents pour acquérir une compréhension des processus d'information et des contrôles internes;
- des demandes d'informations auprès des membres du personnel pertinents qui sont responsables de l'objet considéré, notamment, lorsque cela s'applique, l'observation et l'inspection des systèmes et processus relatifs à l'agrégation et à la présentation des données;
- l'évaluation de l'exactitude des données, au moyen de procédures analytiques et de réexecutions de certains calculs, lorsque cela s'applique;
- l'évaluation de la présentation et de la communication de l'objet considéré dans les rapports.

Nous avons également mis en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.

### Limites inhérentes

L'information non financière, comme l'objet considéré, comporte plus de limites inhérentes que l'information financière, en raison de la nature plus qualitative des caractéristiques que présente l'objet considéré et des méthodes employées pour établir cette information. Comme il n'existe pas d'ensemble substantiel de pratiques établies sur lequel s'appuyer, différentes techniques de mesure acceptables peuvent être employées, ce qui peut donner lieu à des évaluations comportant des différences significatives et rendre difficile la comparaison entre les entités et au fil du temps.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères.

*Ernst & Young LLP*

Chartered Professional Accountants

Le 22 juin 2022  
Vancouver, Canada

## Annexe

Notre mission d'assurance limitée a porté sur les indicateurs de performance suivants au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Critères		Objet considéré	Rapport de Suncor	Étendue <sup>b</sup>	Valeur présentée pour l'exercice clos le 31 décembre 2021
Norme GRI appliquée <sup>a</sup>	Norme SASB appliquée <sup>a</sup>				
GRI OG1	EM-EP-000.A	Volumes traités et production nette en amont	Rapport sur le développement durable 2022, Rapport Climat 2022	Ensemble de l'entreprise	30,94 millions de m <sup>3</sup> de bep/an
GRI OG1	EM-EP-000.A	Production nette en aval	Rapport sur le développement durable 2022, Rapport Climat 2022	Ensemble de l'entreprise	24,97 millions de m <sup>3</sup> de bep/an
GRI OG1	EM-EP-000.A	Total de la production en amont et en aval	Rapport sur le développement durable 2022	Ensemble de l'entreprise	49,27 millions de m <sup>3</sup> de bep/an
GRI 305-1 GRI 305-2	EM-EP-110a.1 EM-RM-110a.1 EM-MM-110a.1	Émissions de gaz à effet de serre (GES) du champ d'application 1 (actifs exploités)	Rapport sur le développement durable 2022, Rapport Climat 2022	Ensemble de l'entreprise	20 159 milliers de tonnes d'éq. CO <sub>2</sub>
GRI 305-2		Émissions de gaz à effet de serre (GES) du champ d'application 2 (actifs exploités)	Rapport sur le développement durable 2022, Rapport Climat 2022	Ensemble de l'entreprise	1 398 milliers de tonnes d'éq. CO <sub>2</sub>
GRI 305-4		Intensité des émissions totales de GES - actifs exploités	Rapport sur le développement durable 2022, Rapport Climat 2022	Ensemble de l'entreprise	66 kg/bep
GRI 303-3	EM-EP-140a.1 EM-RM-140a.1 EM-MM-140a.1	Prélèvement d'eau	Rapport sur le développement durable 2022	Ensemble de l'entreprise	107,79 millions de m <sup>3</sup>

<sup>a</sup> La norme peut comprendre des exigences de présentation d'informations relatives à d'autres indicateurs de performance qui ne font pas partie de l'étendue de la présente mission d'assurance limitée. Les indicateurs de performance faisant partie de la présente mission sont présentés dans la présente annexe.

<sup>b</sup> Les données concernant l'ensemble de l'entreprise ne comprennent pas l'actif Syncrude. Les indicateurs de performance pour Syncrude sont présentés séparément dans le document de données sur la performance en matière de développement durable de 2022.



Travailler ensemble  
pour un monde meilleur

GRI 303-3	EM-EP-140a.1 EM-RM-140a.1 EM-MM-140a.1	Intensité du prélèvement d'eau	Rapport sur le développement durable 2022	Ensemble de l'entreprise	0,35 m <sup>3</sup> /bep
GRI 403-9	EM-EP-320a.1 EM-RM-320a.1 EM-MM-320a.1	Décès d'employés et de sous-traitants	Rapport sur le développement durable 2022	Ensemble de l'entreprise	1

Critères		Objet considéré	Rapport de Suncor	Étendue <sup>b</sup>	Valeur présentée pour l'exercice clos le 31 décembre 2021
Norme GRI appliquée <sup>c</sup>	Norme SASB appliquée <sup>c</sup>	Indicateur de performance			
GRI OG1	EM-EP-000.A	Volumes traités et production nette en amont	Document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022	Actif Syncrude	16,49 millions de m <sup>3</sup> de bep/an
GRI OG1	EM-EP-000.A	Production nette en aval	Document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022	Actif Syncrude	s. o.

<sup>a</sup> La norme peut comprendre des exigences de présentation d'informations relatives à d'autres indicateurs de performance qui ne font pas partie de l'étendue de la présente mission d'assurance limitée. Les indicateurs de performance faisant partie de la présente mission sont présentés dans la présente annexe.

<sup>b</sup> Les données concernant l'ensemble de l'entreprise ne comprennent pas l'actif Syncrude. Les indicateurs de performance pour Syncrude sont présentés séparément dans le document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022.

<sup>c</sup> Les données pour Syncrude ont été préparées selon les normes GRI et SASB et sont présentées dans document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022. Les données présentées pour Syncrude n'incluent pas la totalité des informations à fournir selon le GRI et le SASB, telles qu'indiquées dans l'index de contenu ESG de 2022, étant donné que Suncor n'a pas exploité le projet Syncrude pendant toute l'année civile 2021 et que les données qui s'y rapportent ne sont pas intégrées aux données totales de Suncor pour l'ensemble de l'entreprise. Les données pour Syncrude seront intégrées aux données totales que Suncor présentera pour l'ensemble de l'entreprise et seront conformes aux normes requises dans les futures publications sur la durabilité.

GRI OG1	EM-EP-000.A	Total de la production en amont et en aval	Document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022	Actif Syncrude	16,49 millions de m <sup>3</sup> de bep/an
GRI 305-1 GRI 305-2	EM-EP-110a.1 EM-RM-110a.1 EM-MM-110a.1	Émissions de gaz à effet de serre (GES) du champ d'application 1 (actifs exploités)	Document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022	Actif Syncrude	12 476 milliers de tonnes d'éq. CO <sub>2</sub>
GRI 305-2		Émissions de gaz à effet de serre (GES) du champ d'application 2 (actifs exploités)	Document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022	Actif Syncrude	12 milliers de tonnes d'éq. CO <sub>2</sub>
GRI 305-4		Intensité des émissions totales de GES – actifs exploités	Document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022	Actif Syncrude	120 kg/bep
GRI 303-3	EM-EP-140a.1 EM-RM-140a.1	Prélèvement d'eau	Document présentant les données de performance en matière de	Actif Syncrude	69,09 millions de m <sup>3</sup>

<sup>a</sup> La norme peut comprendre des exigences de présentation d'informations relatives à d'autres indicateurs de performance qui ne font pas partie de l'étendue de la présente mission d'assurance limitée. Les indicateurs de performance faisant partie de la présente mission sont présentés dans la présente annexe.

<sup>b</sup> Les données concernant l'ensemble de l'entreprise ne comprennent pas l'actif Syncrude. Les indicateurs de performance pour Syncrude sont présentés séparément dans le document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022.

<sup>c</sup> Les données pour Syncrude ont été préparées selon les normes GRI et SASB et sont présentées dans document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022. Les données présentées pour Syncrude n'incluent pas la totalité des informations à fournir selon le GRI et le SASB, telles qu'indiquées dans l'index de contenu ESG de 2022, étant donné que Suncor n'a pas exploité le projet Syncrude pendant toute l'année civile 2021 et que les données qui s'y rapportent ne sont pas intégrées aux données totales de Suncor pour l'ensemble de l'entreprise. Les données pour Syncrude seront intégrées aux données totales que Suncor présentera pour l'ensemble de l'entreprise et seront conformes aux normes requises dans les futures publications sur la durabilité.



Travailler ensemble  
pour un monde meilleur

	EM-MM-140a.1		développement durable de 2022		
GRI 303-3	EM-EP-140a.1 EM-RM-140a.1 EM-MM-140a.1	Intensité du prélèvement d'eau	Document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022	Actif Syncrude	0,67 m <sup>3</sup> /bep
GRI 403-9	EM-EP-320a.1 EM-RM-320a.1 EM-mm-320a.1	Décès d'employés et de sous-traitants	Document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022	Actif Syncrude	1

<sup>a</sup> La norme peut comprendre des exigences de présentation d'informations relatives à d'autres indicateurs de performance qui ne font pas partie de l'étendue de la présente mission d'assurance limitée. Les indicateurs de performance faisant partie de la présente mission sont présentés dans la présente annexe.

<sup>b</sup> Les données concernant l'ensemble de l'entreprise ne comprennent pas l'actif Syncrude. Les indicateurs de performance pour Syncrude sont présentés séparément dans le document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022.

<sup>c</sup> Les données pour Syncrude ont été préparées selon les normes GRI et SASB et sont présentées dans le document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022. Les données présentées pour Syncrude n'incluent pas la totalité des informations à fournir selon le GRI et le SASB, telles qu'indiquées dans l'index de contenu ESG de 2022, étant donné que Suncor n'a pas exploité le projet Syncrude pendant toute l'année civile 2021 et que les données qui s'y rapportent ne sont pas intégrées aux données totales de Suncor pour l'ensemble de l'entreprise. Les données pour Syncrude seront intégrées aux données totales que Suncor présentera pour l'ensemble de l'entreprise et seront conformes aux normes requises dans les futures publications sur la durabilité.

Critères		Objet considéré	Rapport de Suncor	Étendue <sup>b</sup>	Valeur présentée au 31 décembre 2021
Norme GRI appliquée <sup>a</sup>	Norme SASB appliquée <sup>a</sup>	Indicateur de performance			
GRI 304-1	EM-EP-160a.3 EM-MM-160a.3	Total des terrains perturbés	Rapport sur le développement durable 2022	Ensemble de l'entreprise	35 654 hectares cumulés
GRI 304-1	EM-EP-160a.3 EM-MM-160a.3	Terrains remis en état	Rapport sur le développement durable 2022	Ensemble de l'entreprise	2 878 hectares cumulés

Critères		Objet considéré	Rapport de Suncor	Étendue <sup>b</sup>	Valeur présentée au 31 décembre 2021
Norme GRI appliquée <sup>c</sup>	Norme SASB appliquée <sup>c</sup>	Indicateur de performance			
GRI 304-1	EM-EP-160a.3 EM-MM-160a.3	Total des terrains perturbés	Document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022	Actif Syncrude	31 455 hectares cumulés
GRI 304-1	EM-EP-160a.3 EM-MM-160a.3	Terrains remis en état	Document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022	Actif Syncrude	5 053 hectares cumulés

<sup>a</sup> La norme peut comprendre des exigences de présentation d'informations relatives à d'autres indicateurs de performance qui ne font pas partie de l'étendue de la présente mission d'assurance limitée. Les indicateurs de performance faisant partie de la présente mission sont présentés dans la présente annexe.

<sup>b</sup> Les données concernant l'ensemble de l'entreprise ne comprennent pas l'actif Syncrude. Les indicateurs de performance pour Syncrude sont présentés séparément dans le document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022.

<sup>c</sup> Les données pour Syncrude ont été préparées selon les normes GRI et SASB et sont présentées dans document présentant les données de performance en matière de développement durable de 2022. Les données présentées pour Syncrude n'incluent pas la totalité des informations à fournir selon le GRI et le SASB, telles qu'indiquées dans l'index de contenu ESG de 2022, étant donné que Suncor n'a pas exploité le projet Syncrude pendant toute l'année civile 2021 et que les données qui s'y rapportent ne sont pas intégrées aux données totales de Suncor pour l'ensemble de l'entreprise. Les données pour Syncrude seront intégrées aux données totales que Suncor présentera pour l'ensemble de l'entreprise et seront conformes aux normes requises dans les futures publications sur la durabilité.